

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DU / Plan/ SIG

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-25

OBJET CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

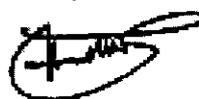
L'objectif de la présente Délibération est de procéder au classement administratif dans la voirie communale d'un certain nombre de voies, dont l'emprise appartient déjà à la Commune pour la plupart, ou sont en cours de rétrocession pour les autres.

Toutes les voies recensées dans la liste ci-annexée répondent aux critères minimum retenus pour une voie communale, et ce classement ne fera donc qu'entériner une situation existante, tout en permettant de comptabiliser ce linéaire supplémentaire dans le cadre des subventions européennes.

Le linéaire total de voirie proposée au classement est de 6 105 m.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de classement dans la voirie communale des voies dont la liste est portée en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:11

COMMUNE DE SAINT-DENIS**CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-25**OBJET CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au classement et déclassement de voie communale, modifiant l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

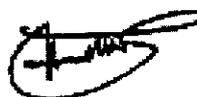
Vu le RAPPORT N° 16/5-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le projet de classement dans la voirie communale des voies dont la liste est portée en annexe.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/09/2016 14:11

CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

VOIE	SECTEUR	FONCIER	LINEAIRE (m)
Ambre (allée de l')	Bellepierre	déjà communal	85
Ancolies (chemin des)	Bois-de-Nêfles	déjà communal	110
Cézanne (rue Paul)	Chaudron	rétrocession SIDR	100
Clémentines (allée des)	Domenjod	rétrocession en cours	370
Combavas (impasse des)	Sainte-Clotilde	déjà communal	100
Dufourg les bas (chemin)	Domenjod	déjà communal	200
Equinoxe (rue du lotissement)	Montagne 8ème	rétrocession en cours	150
Franciscéas (chemin des)	Bois-de-Nêfles	déjà communal	120
Gaillettes (allée des)	Brûlé	rétrocession SODIAC	215
Géodes (allée des)	Bellepierre	déjà communal	180
Julienne (place de la)	Bois-de-Nêfles	déjà communal	60
Kichenama (impasse)	Sainte-Clotilde	déjà communal	100
Musset (allée Alfred de)	Chaudron	déjà communal	320
Nombre d'or (allée du)	Montagne 8ème	déjà communal	220
Paille-en-queue (chemin des)	Saint-François	déjà communal (90 %)	600
Pierres de lune (allée des)	Bellepierre	déjà communal	255
Pignons d'Inde (chemin des)	Bretagne	déjà communal	130
Roche Ecrite (chemin de la)	Brûlé	domaine public	2 350
Serpentines (allée des)	Bellepierre	déjà communal	440
			6 105

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 septembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/5-25



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:11